

**La Région s’engage pour la préservation du bocage normand**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a visité aujourd’hui le GAEC du Grand Hazé, que le syndicat mixte du bassin versant de la Rouvre accompagne pour la replantation de haies.**

**Avec près de 130 000 km de haies, la Normandie fait partie des régions de France aux linéaires de haies les plus importants, pourtant en voie de disparition.**

**A cette occasion, le Président de Région a présenté les actions lancées en faveur de la préservation bocagère, et appelé les collectivités et les acteurs du territoire à se mobiliser pour la restauration des haies, marqueur de la biodiversité normande.**

Le bocage, avec ses haies et ses prairies, est le fruit d’une activité agricole et d’élevage qui a modelé les paysages et milieux naturels régionaux. Elle en conditionne aussi l’évolution actuelle, son maintien ou sa transformation.

*« Dans un contexte de bouleversement climatique, les haies normandes sont dans un état alarmant. Arrachage, mauvaises pratiques d’entretien : le bocage normand est menacé. Nous allons tout mettre en œuvre pour sauver et mettre en valeur l’un des marqueurs forts de la biodiversité normande »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie

Deux des continuités bocagères d’importance nationale identifiées dans les orientations de la Trame verte et bleue nationale, concernent la Normandie.

A travers le Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires (SRADDET), reprenant les Schémas régionaux de continuité écologique (SRCE), la Région a pour objectif de préserver les différents milieux naturels normands, en maintenant et restaurant les ensembles bocagers, identité forte de la Normandie.

La préservation bocagère est indispensable à la préservation de la biodiversité (abris et zone d’alimentation pour les espèces, continuités écologiques…), l’agriculture (protection du bétail, protection intégrée des cultures, préservation des sols…), la gestion de l’eau (ralentissement du ruissellement, prévention des inondations, amélioration de la qualité des eaux, alimentation des nappes…), et l’atténuation des changements climatiques (production d’une ressource de bois énergie renouvelable, captation de carbone…).

Dans le cadre de ses politiques régionales, la Région intervient au travers de ses différents appels à projets : Territoires Durables 2030, Stratégie Trame Verte et Bleue locale…, et mène de nombreuses actions dans les domaines suivants pour favoriser la replantation de haies et la préservation du bocage normand.

**Qualité de l’eau et milieux aquatiques**

La Région accompagne en partenariat avec les Agences de l’eau les groupements de collectivités qui mettent en place, à l’échelle pertinente des bassins versants, des programmes de restauration des cours d’eau et plus largement des milieux aquatiques et bocagers associés. Cet accompagnement se fait également par l’intervention de l’association CATER (appui technique et conseils aux maîtres d’ouvrage de ces programmes, développement d’outils mutualisés, transfert d’expériences entre bassins).

**Maintien et richesse de la biodiversité**

Au travers de ses appels à projets annuels Région-Fonds européens, la Région soutient les EPCI qui mènent des travaux de restauration des milieux naturels et continuités écologiques, dont les plantations de haies ;

Via leurs programmes d’actions, la Région accompagne les campagnes de plantations de haies des 4 Parcs naturels régionaux, en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs socio-professionnels agricoles et du bois-énergie.

**Agriculture et Forêt**

La politique agricole régionale soutient la valorisation de systèmes herbagers performants et accompagne les évolutions vers un renforcement de leur performance environnementale, notamment grâce à des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ciblées sur les systèmes herbagers, ainsi que sur la préservation et le maintien des ensembles paysagers bocagers. A ce titre, 200 exploitations ont déjà été soutenues par la MAEC spécifique « entretien de haies » bénéficiant à un linéaire total de 350 km de haies.

**Energies renouvelables**

Le bois énergie permet une valorisation économique du bois issu des haies. La Région soutient depuis de nombreuses années le développement du bois énergie en subventionnant l’installation de chaufferies bois par les collectivités (en cofinancement avec l’ADEME), les industriels et les agriculteurs.

La Région a également mis en place un Plan régional Bois énergie pour encourager la gestion durable du bocage et la mobilisation de la ressource en plaquettes de bois bocager (obtenu par broyage des coupes d’entretien des haies). En outre, la Région a soutenu la démarche inter-régionale (Bretagne-Normandie-Pays de la Loire) de mise en place du « Label Haies ». Lancé en octobre 2019,  son objectif est de garantir aux consommateurs (notamment les collectivités ayant installé des chaufferies bois) une ressource en « bois bocager géré durablement » et un ancrage local des filières.

Contact presse :

Laure Wattinne – 06 44 17 55 41 – laure.wattinne@normandie.fr